

Commission d’Ethique et de Déontologie

Compte-rendu de la réunion du lundi 21 Septembre 2020

Présents : Christian R. Andres, Théodora Bejan-Angoulvant, Franck Bruyère, Guillaume Desoubeaux, Thomas Hébert, Hubert Lardy, Dominique Perrotin, Éric Pichon, Muriel Poumérولية, Xavier Amiot, Arsène Gambier, D. Baetz

Excusés : David Ritter, Dominique Beauchamp

Point N°1 : spécifications sur les activités accessoires au sein de l’hôpital et de la faculté

En ouverture de séance, le président de la commission, le Pr Dominique Perrotin, rappelle qu’un texte a été écrit et adressé à la commission médicale d’établissement (CME) pour encadrer l’exercice des activités accessoires. Ce document spécifiait que, pour les hospitalo-universitaires, jusqu’à 20 jours par an peuvent être dédiés à ce genre d’activité qui devait, par ailleurs, être forcément déclaré à l’administration par l’intermédiaire du formulaire rose d’absence exceptionnelle. Pour les praticiens hospitaliers, jusqu’à 20 jours par an peuvent être consacrés aux activités accessoires. Il faudrait statuer sur le type de bons d’absence à utiliser dans ce contexte : demande de jour de récupération du temps de travail (RTT) ou congés formation. La commission recommande un montant de rémunération à hauteur maximale de 250 € par heure, et au total pas plus de six heures par jour. La validation de ce texte proposé par la commission est en toujours en attente au niveau de la Direction des Affaires Médicales (DAM). Le Pr Franck Bruyère et Mme Muriel Poumérولية rappellent qu’un nouveau texte de loi national a été publié pendant l’été afin d’encadrer plus strictement encore les activités accessoires et les « cadeaux » faits aux professionnels de santé (ex. : pas plus de 2000€ par an de prise en charge pour un congrès).

Face à cette situation et au regard de ce la parution de cette nouvelle loi, le Pr Dominique Perrotin décide de solliciter une réunion exceptionnelle de la commission pour statuer expressément sur le texte qui sera finalement proposé à la DAM. Mme Muriel Poumérولية assurera une présentation du nouveau texte de loi national le lundi 09 Novembre prochain à 17h00.

Point N°2 : retours d’expérience à propos de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et réflexion quant au positionnement de la faculté et du CHU dans ce contexte

Le président appelle les membres de la commission à témoigner de leur ressenti sur les prises de position péremptoire de quelques professionnels de santé qui ont été mises en exergue pendant la crise sanitaire de la COVID-19. Tous les membres de la commission s’accordent à dire que certains comportements individuels ont été inacceptables. Aux yeux de tous, le plus profitable et le plus percutant pour contrecarrer ce mouvement obscurantiste semble être de proposer un programme de conférences qui aborderait différents points relatifs au positionnement factuel que devrait être celui de la science et de la médecine au 21^{ème} siècle, et plus particulièrement pendant les situations d’urgence sanitaire. La question

de l'auditoire à viser reste en suspens, même si la plupart des membres de la commission estiment que ce genre d'intervention pourrait être bénéfique aussi bien pour les étudiants que pour les professionnels de santé diplômés, voire même pour le grand public. Les mercredis de Thélème, les jeudis du généraliste, les jeudis de la santé à la mairie de Tours, ou l'intégration à un module d'enseignement des études médicales sont proposés. Finalement, c'est un format de conférences par podcast qui semble retenir l'attention de tous, selon le programme suivant :

1. Vision épistémologique de la science médicale, par M. le Pr Vincent Camus (Faculté de Médecine)
2. Règles de déontologie médicale dans la communication au grand public, par Mme le Dr Odile Conty-Henrion (Conseil de l'Ordre)
3. Préceptes de la communication scientifique, par M. le Pr Dominique Perrotin et Mm le le Pr Théodora Béjan-Angoulvant (Faculté de Médecine)
4. Mode de délivrance de l'information scientifique au grand public et emballage médiatique, par un professeur de l'école de journalisme (candidat à identifier grâce à Pauline Bernard et Muriel Poumérولية)
5. Biais cognitifs de raisonnement, par M. le Pr Christian R. Andres (Faculté de Médecine)
6. Approches méthodologiques de la recherche biomédicale : raisonnement scientifique et médecine par les preuves, par M. le Dr Antoine Vannier (Faculté de Pharmacie) et Mme le Pr Théodora Béjan-Angoulvant (Faculté de Médecine)
7. Exemples de fraudes en science, par M. le Pr Pierre-François Dequin (Faculté de Médecine)

La séance est levée et la prochaine réunion de la commission fixée au Lundi 09 Novembre 2020 à 17h00 dans une salle qui reste à définir.

Compte-rendu rédigé *a posteriori* par Guillaume Desoubeaux le 19/05/2020